



I.N.C. A.T. M. P.

Du 7 mars 2013.

En ouverture d'INC, le Directeur des Risques Professionnels, Dominique Martin précise que, comme indiqué lors de la précédente INC, un avenant COG a été élaboré pour l'année 2013, qui sera donc une période transitoire à la nouvelle COG 2014-2017.

La DRP souhaite obtenir un texte de COG 2014-2017 stabilisé au début de l'été afin de voir avec les régions sa mise en œuvre en CPG : concertation régionale et nationale au cours du 2^{ème} semestre 2013.

Ce report d'un an permettra aux 3 COG (AV, AM et RP) d'être synchrones.

Les points de discussion abordés portent sur les enseignements à tirer des rapports de l'IGAS et de la Cour des Comptes. L'approche financière montre que les AT les plus onéreux, soit 3 à 4 % en nombre, représentent 30% des coûts.

L'approche assurancielle des entreprises montre que les plus sinistrées, contrairement à certaines idées reçues, ne sont pas les TPE, mais celles dont les effectifs sont autour de 50. Une étude est prévue, avec l'ANACT et l'INRS pour préciser la cible à choisir pour y diriger les actions de prévention et notamment les incitations financières.

Des actions complémentaires sont prévues pour la prévention du risque routier avec un comité inter ministériel prévu avant l'été.

Action « plan de déplacement » en cohérence avec le développement durable (cf. Livre blanc), une position de l'Institution devrait émerger concernant la communication embarquée des véhicules professionnels

Concernant la prévention de la désinsertion professionnelle plusieurs questions se posent :

- ⤴ le dispositif a-t-il eu un impact ?
- ⤴ lequel ?
- ⤴ comment l'évaluer au cours de la COG ?

Pour trouver les réponses, des expérimentations sont nécessaires.

Le souhait de la DRP est de rendre plus incitatives encore tant les incitations positives (AFS, contrats de prévention) que les incitations "négatives" (injonctions).

D'ailleurs, un "benchmarking" entre les régions devrait tendre à rendre les pratiques plus homogènes sur le territoire.

Point d'étape sur les actions RH en cours et en projet.

- ⤴ Un point est fait sur l'avancement des chantiers depuis la précédente INC, groupe de travail sur les métiers de la prévention lancé à la suite du rapport MBC.
- ⤴ objectifs visés : amélioration de la visibilité, de la compréhension du rôle de chacun et de sa contribution attendue.
- ⤴ suites GRH : actualisation des référentiels métiers, éventuellement, projets de parcours professionnels.

Les organisations syndicales posent la question des effectifs insuffisants. La DRP l'avoue franchement : il y a une forte pression de l'Etat sur les effectifs.

Actuellement : maintien du remplacement 1 pour 1 à la prévention lors des départs à la retraite, seulement 60% pour les services tarification : mais tant que la tarification demeure "compliquée" (600 codes risque, par exemple), la DRP freine la baisse.

Le document « activités à accomplir par un service prévention de caisse régionale au titre de sa mission de prévention » classe ces activités en 19 rubriques.

Le document sera présenté dans les Caisses, notamment dans celles qui n'ont pas participé au groupe de travail. Des remarques pourront être faites et remontées (concertation).

Les formations au management des ICR et celles des ICRA ont été appréciées par les bénéficiaires.

Une réflexion sur le recrutement intégrera le souci d'augmenter la visibilité des métiers de la prévention.

Prochaine INC AT/MP en novembre 2013